.

. .

HAITI

- Cables of 14 and 20 November 1979 concerning the schedule of Haîti
- Schedule of concessions (in English and French) received in November 1979
- Le Moniteur (Journal officiel) du 15.11.1979
- Letter of 9 January 1980

zczc kje696 ebb618 via itt leoO26 18.55 portauprince O35/O35 14/11O3 viaitt

jcb2028 gatt (1200)genevesuisse gatt rue de lausanne 154 1202 geneve

avons honneur de solliciter delai pour 20 novembre 1979 pour de pot

< pc/17

1. 11. 77

5

instruments de ratification concernand memorandum entente entre gouvernements haitien et etats unis amerique dans cadre negociations commerciales multinaterales

emmanuel bros secretaire d'etat

col gatt 20 1979

nnnn 14/11/79 1921

/zczc kjc016 ebb565 via itt le0068 24.60 portauprince 060/060 20 1650 via itt

jcb3548 etatprioritaire gatt (1200)geneve

General Agreement on Tariffs and Trade Rte de Lausanne 154 1202 Geneve

avons honneur vous informer que decret sanctionnant memorandum d entente signe le 5 septembre 1979 entre le gouvernement de la republique d'haiti et le gouvernement des etats unis d'amerique a ete publie au journal officiel ''le moniquer'' le jeudi 15 novembfre 1979 au no 89 stop copie decret suit herve boyer secretaire d'etat

nnnn 20/11/79 2316

Liste de concessions remises par M. Alix Pompée à la session des PARTIES CONTRACTANTES du 28 novembre 1979

SCHEDULE XXVI - HAITI

This schedule is authentic only in the French language 1

FART I

Most-favoured-nation Tariff

	Tariff Number	Description	Current Tariff	Offer
	02.02	Poultry, fresh, chilled frozen	2.50 Gourd/ Kilogram	2.40 Gour Kilogram
	02.03	Poultry liver	2.50 Gourd/ Kilogram	1.25 G/K
AR)	08.06.01	Apples, fresh	.05 Gourd/ Kilogram or 20% whicheven is greater	.01 G/K or 107 whichever is greatex
	20.06.11	Fruit cocktail	.35 Gourd/ Kilogram	.25 G/K
	Ex. 21.07.99	Food preparations, NES, ex. vegetable protein concentrates	30%	Free
	29.36	Sulpha drugs	KN.0.68/13.8%	KN. 0.68/13%
	29.44	Antibiotics	KN.0.68/13.8%	KN 0.68/13%
E	X 35.04.01	Ex Vegetable protein isol	lates 0.50 Gourd/Kil gram/35%	(create a new tariff
				number)
l	40.11.11	Pneumatic tires	21.1%	20%
ł	84.41.01	Sewing machines, hand operated	KN.1.90/10.55% K	N 1.80/10%
8	84.41.09	Engine equipment	KN.0.75/10.55% K	N 0.70/10%
8	84.41.91	Prices, loose parts	KN.0.75/10.55% K	N 0.70/10%

¹This text in English of Schedule XXVI - Haiti will be replaced by the authentic text in French. . . .

* Pending Government of Haiti ratification

Tariff Number	Description	Current Tariff	Cffer
84.51.01	Typewriters	22.1%	21.5%
84.52.01	Adding machines	21.5%	21%
84.52.11	Cash registers	22.1%	21.5%
84.53	Statistical and accounting machines	20%	15%
84.55	Parts and accessories for typewriters, etc.	22.13%	21.5%
84.61.01	Taps, corks, valves for boiler etc.	s 2.5 Gourd/ Kilogram+ 10 7.	2.5 C'¥ 10%
85.04.01	Batteries for cars and trucks	21.1%	20%
85.06.02	Electric and household ventilators	10.55%	107.
85.11.01	Industrial and laboratory furnaces etc.	35%	25%
85.18	Electrical capacitors	20%	15.0%
85.19.01	Electrical apparatus for circuit	s 10.56%	10.56%
87.03	special purpose motor lories	12%	12%
87.06.99	Parts & accessories for items under 87.03	17%	12%
90.01.01	Lenses, prisms and other optical elements	15%	127.

- 2 -

N.B. Haiti will fully implement the concessions in this schedule on 1 January 1985.

PART II

.

and the second s

- 179°

Preferential Tariff

Nil

LISTE XXVI - HAITI

Seul le texte français de la présente liste fait foi

PREMIERE PARTIE

Tarif de la nation la plus favorisée

Position du tarif	Désignation des produits	<u>Taux de</u> <u>hase du</u> <u>droit</u>	<u>Taux du</u> droit selon concession
		(en gourdes	ou ad valorem)
02.02	Volaille, fraîche, semi-congelée et congelée	2,50/kg	2,40/kg
02.03	Foie de volaille	2,50/kg	1,25/kg
08.06.01	Pommes, fraîches	0,05/kg ou 20 % (quelque soit la grandeur)	0,01/kg ou 10 % (quelque soit la grandeur)
20.06.11	Cocktail de fruits	0,35/kg	0,25/kg
ex 21.07.99	Préparations alimentaires NES, par ex. concentrés de protéines végétales	30 %	libre
29.36	Pilule à base de souffre	KN 0,68 ou 13.8 %	KN 0,68 ou 13 %
29.44	Antibiotiques	KN 0,68 ou 13.8 %	KN 0,68 ou 13 %
ex 35.04.01	Ex Protéines végétales isolées	0,50/kg ou 35 %	0,0 ¹ (nouveau No. tarif.)
40.11.11	Pneus	21,1 %	20 %
84.41.01	Machines à coudre manuelles	KN 1,90 · ou 10,55 %	KN 1,80 ou 10 %
84.41.09	Equipement de machines	KN 0,75 ou 10,55 %	KN 0,70 ou 10 %
84.41.91	Prix, pièces détachées	KN 0,75 ou 10,55 %	KN 0,70 ou 10 %

¹Sous réserve de ratification du Gouvernement de Haîti

<u>Fosition</u> <u>à: tari</u> f	<u>Désignation des produits</u>	Taux de base du àroit	<u>Taux du</u> <u>droit selon</u> <u>concession</u>
6L.51.01	Machines à écrire	22,1 %	21,5 %
84.52.01	Machines à calculer	21,5 %	21 %
84.52.11	Caisses enregistreuses	22,1 %	21,5 %
84.53	Machines pour les statistiques et la comptebilité	20 %	15 %
84.55	Pièces et accessoires pour machine à écrire	22,13 🕉	21,5 %
34.61.01	Robinets, bouchons, valves pour chaudière	2,5/kg plus 10 %	2,5/kg plus 10 %
85.04.01	Batteries pour voitures ou camions	21,1 %	20 💈
85.06.02	Ventilateurs électriques pour ménages	10,55 %	10 %
85.11.01	Fourneaux industriels et pour laboratoires	35 %	25 🐔
85.18	Potentiomètres électriques	20 %	15 💈
85.19.01	Appareils pour circuits électriques	10,56 \$	10,5ć 🕱
57.03	Autos camions	12 %	12 %
87.06.99	Pièces et accessoires pour les articles mentionnés au point 87.03	17 %	12 %
90.01.01	Lentilles, prismes ainsi que d'autres Éléments optiques	15 %	12 %

N.P Haîti garantira intégralement l'application des concessions contenues dans cette Liste le 1 janvier 1985.

DEUXIEVE PARTIE

Tarif préférentiel



Le Lundi et Le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

Par le Président:

D'rectem Simon DESVARIEUX

AN XXIIIème. DE LA REVOLUTION DUVALIERISTE 134ème année No. 89

SOMMAIRE

Décret ratifiant l'Accord Bilatérals relatif aux Négociations Commerciales Multilatérales signé le 5 Septembre 1979 entre les Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République d'Haiti - Textes Français et Anglais de **PAccord** y annexés--Avis

PECRET

JEAN-CLAUDE DUVALIER Président à Vie de la République

Vu les articles 90, 93 et 96 de la Constitution;

Vu le Décret de la Chambre Législative, en date du 20 septembre 1979, suspendant les garanties prévues aux articles 17, 18, 19, 20, 25, -31, 34, 48, 50, 70, 71, 72, 93 (dernier alinéa), 95, 105, 112, 113, 122 (2ème, alinéa), 125 (2ème, alinéa), 131, 133, 134, 135, 137, 141, 150, 155, 193 et 198 de la Constitution et accordant Pleins Pouvoirs au Chef du Pouvoir Exécutif pour Lui permettre de prendre, jusqu'au deuxième Lundi d'avril 1980 par Décrets ayant force de Lois toutes les mesures qu'il jugera nécessaires à la sauvegarde de l'Intégrité du Territoire National et de la Souveraineté de l'Etat, à la consolidation de l'Ordre et de la Paix, au maintien de la stabilité économique et fi nancière de la Nation, à l'approfondissement du bien-être des populations rurales et urbaines, à la défense des intérêts généraux de la République;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier l'Accord Bilatéral signé le 5 Septembre 1979, entre le Gouvernement de la République d'Haiti et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat des Finances et des Affaires Egonomiques; du Commerce et de l'Industrie;

Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat

DECRETE

Article 1er.- Est et demeure ratifié, pour sortir son plein et en. tier effet, l'Accord Bilatéral relatif aux Négociations Commerciales Multilatérales, signé le 5 Septembre 1979 à Washington D.C., Etas-Unis d'Amérique, entre le Gouvernement de la République d'Haiti. représenté par Monsieur Pierre POMPEE, dûment autorisé;

Et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Monsieur Jon Rosenbaum dûment autorisé.

Multilatérale, signé le 5 Septembre 1979 à Washington D.C., Etats-

Article 2.- Le présent Décret auquel est annexé l'Accord Bilatéral, broge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou disporitions de Décrets tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Se. arétaires d'Etat des Finances et des Affaires Economiques; du Commerce et de l'Industrie; des Affaires Etrangères, chacun en ce qui le

CURCETTIE

1. 1. 1. 1

Donné au Palais National, à Port-au Prince, le 13 novembre 1979 An 176ème. de l'Indépendance.

JEAN-CLAUDE DUVALIRE

Jeudi 15 novembre 1979

Le Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Edonomiques : Dr. Hervé BOYER

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et des Cultes : Georges SALOMON

La Secrétaire d'Etat de la Justice : Me. Ewald ALEXIS Le Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie : André DUMESLE Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationald : Joseph C. BERNARD

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Délense Nationale Claude RAYMOND

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics, des Transports et Communications : Ing. Akr. CINEAS Le Secrétaire d'Etat du Travail et des Alfaires Sociales :

Hubert de RONCERAY

Le Secrétaire d'Etat de la Sante Publique of de la Population : Dr. Willy VERRIER

Le Secrétaire d'Etat de la Coordination et de l'Information : Jean NARCISSE

Le Secrétaire d'Etat du Plan : Raoul BERRET Le Secrétaire d'État de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural : Agronome Paul St. CLAIR Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports :

Théodore E. ACHILLE

Le Secrétaire d'Etat des Mines et des Ressources Énergétiques : Fritz PIERRE LOUIS

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE LE GOUVERNEMENT D'HAITI ET LE GOUVERNE-MENT DES ETATS-UNIS D'AMFRIQUE CONCERNANT LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES **5 SEPTEMBRE 1979**

1.- Ce Mémorandum énonce les concessions commerciales mu. tuelles et les contributions aux Négociations Commerciales Multulatérales convenues d'un commun accord entre Haiti et les Etats-Unis d'Amérique. L'application de cette Entente est subordonnée aux conditions énoncées dans les suivants paragraphes. Lz

2.- Les Etats-Unis réduiront et fixeront, comme suit, les nouveaux taux tarifaires des articles dont Haiti est le principal fournisseur : TSUS

TSUS DESIGNATION	DROITS DE DOUANE USUELS	OFFRE
106.25(1) Viande de chèvre 107.70 Viande et Abets	3.8%	
Comestibles NES	1½ cents 6	/10 d'un
152.14 Pelures d'Oranges crues, séchées ou en saumure		time. Or
206.45 Fourchettes et Cuillères	3.2%	9.0%

«LE MONITEUR»

No. 89 - Jeudi 15 Novembre 1979

	en acajou	7.0%	· 4.5%	
364.22	Autres tapisseries		m3 .	
	auldessus de 21b NES	8.6%	. 3.5%	
3 73.25	Cravates pour Hom-	•	1	
	mes et pour garçons	17.9%	8.0%	
380.04 08	Robes de Chambre or	nées,		
	Costumes de bain po	Dur		
	hommes et Garçons,	etc 42.5%	17.0%	
382.0070	Robes de femmes, de			
	jeunes filles et	2°. (
	d'enfant, etc. coton	35.0%	14.0%	
382.0470	Robes de chambre			
	ornées, pour femmes			
	jeunes filles et enfan	t s 42.5%	17.0%	
382.7821			11.0%	•,
	pour femmes, jeunes			
	et enfants	39.9%	17.007	
382.7 825	Pyjamas pour femmes		17.0%	
002.1020	jeunes filles et enfant			
38 2.8120			17.0%	
+00.014V	Ensembles légers pour jeunes filles et enfant	•		
388.30			17.0%	
900.90	Articles en laine de n ou ornementés			
705.40		14.7%	7.0%	
			\$ 2.45/Douz Paires	
734.56	The position to all buser			
E40 10	et accessoires NES	7.5%	3.0%	
748.12	ac booud			
001.00	métallique	6.0%	2.4%	
791.60	the color of bouches,		2.4%	·
(1) Fo	ormellement inclus com	me faisant partie	e de l'article 106.20	
3 Ce	onformément aux claus	es du paragraphe	5 du Tokyo Round	
Haiti oct				
Lance CSL	disposé à apporter une	contribution aux	Négociations Com-	
merciales	s Multilatérales compat	ible avec son dé	veloppement éropo-	
merciales mique. I	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti	ibl _e avec son dé est disposé à réd	veloppement éropo-	
merciales mique. F taux tari	s Multilatérales compat Parliculièrement, Haiti faires pour les articles	ibl _e avec son dé est disposé à réd	veloppement éropo-	
merciales mique. I teux tari NUM	s Multilatérales compat Parliculièrement, Haiti faires pour les articles ERO	ibl _e avec son dé est disposé à réd suivants :	veloppement écono- luire et à fixer les	
merciales mique. I teux tari NUM TA. UF	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION	ible avec son dé est disposé à réc suivants : TARIF COURA	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE	
merciales mique. I teux tari NUM TA. UF	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se.	ible avec son dé est disposé à réc suivants : TARIF COURA	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE	
merciales mique. I teux tari NUM TA. UF	Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge.	ible avec son dé est disposé à réc suivants : TARIF COURA	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE	
merciales mique. I taux tarj NUM TA_RF 02.02	Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée	ible avec son dé est disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille	ible avec son dé est disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02	Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée	ible avec son dé est disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille	ible avec son dé est disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel-	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel.	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille	 ible avec son déest disposé à réconsuivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la 	veloppement écono- luire et à fixer les .NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille	 ible avec son dé- est disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille	 ible avec son déest disposé à réconsuivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches	 ible avec son dé- est disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur	
merciales mique. I taux tarj NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches	 ible avec son dé- est disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur	
merciales mique. I taux tarj NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex	Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit	 ible avec son dé- est disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg	
merciales mique. I taux tarj NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex	S Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali-	 ible avec son dé- est disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg	
merciales mique. I taux tarj NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par	 ible avec son dé- est disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg	
merciales mique. I taux tarj NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales	 ible avec son dé- est disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre	
merciales mique. I haux tarj NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales	 ible avec son déest disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre	
merciales mique. I haux tari NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre	 ible avec son déest disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13%	
merciales mique. I haux tari TA_TIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques	 ible avec son déest disposé à réd suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13%	
merciales mique. I haux tarj NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% 20%	
merciales mique. I haux tari TA_TIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quel- que soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20%	
merciales mique. I haux tari NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10%	
merciales mique. I haux tarj NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma.K	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10%	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma.K	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. XN. 1.90/10.55% XN 0.75/10.10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10%	
merciales mique. I taux tari NUM TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. K chines Prix, pièces déta.	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. XN. 1.90/10.55% XN 0.75/10.10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10%	
merciales mique. F taux tari TA_RIF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. K chines Prix, pièces déta. F	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. XN. 1.90/10.55% XN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 1.0% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
merciales mique. F haux tari NUM TA_TF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Equipement de ma. Prix, pièces déta. Machine à calculer	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% KN 0.75/10.10.55% KN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 1.0% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
merciales mique. F haux tari NUM TA_TF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Ex. chines Prix, pièces déta. Machine à calculer Caisses enregis-	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. XN. 0.68/13.8%. XN. 1.90/10.55% XN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 1.0% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
merciales mique. F taux tari NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01 84.52.11	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Equipement de ma. Chines Prix, pièces déta. Machine à calculer Caisses enregis- treuses	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% KN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 21.5% 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0u 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% 20% KN 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10% 6 21% 21.5%	•
merciales mique. F taux tari NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01 84.52.11	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Equipement de ma. Chines Prix, pièces déta. Prix, pièces déta. Prix, pièces déta. Caisses enregis- treuses Batteries pour voi-	 ible avec son dérest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg ou 20% quelque soit la grandeur 9.35 Gdes/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% KN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 21.5% 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 1.0% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10%	•
merciales mique. F haux tari NUM TA_TF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01 84.52.01 84.52.11 85.04.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Equipement de ma. Chines Prix, pièces déta. Prix, pièces déta. Chines Prix, pièces déta. Satteries pour voi- res ou camiors	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% KN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 21.5% 21.1% 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10% 21% 21.5% 20%	•
merciales mique. F taux tari NUM TA_RF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01 84.52.11	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Equipement de ma. Chines Prix, pièces déta. Prix, pièces déta. Chines Prix, pièces déta. Prix, pièces déta. Chines Prix, pièces déta. Satteries pour voi- res ou camions Ventilateurs électri.	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% KN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 21.5% 21.1% 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg 0u 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% 20% KN 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10% 6 21% 21.5%	
merciales mique. F haux tari NUM TA_TF 02.02 02.03 08.06.01 20.06.11 Ex 21.07.99 29.36 29.44 40.11.11 84.41.01 84.41.09 84.41.91 84.52.01 84.52.01 84.52.11 85.04.01	s Multilatérales compat Particulièrement, Haiti faires pour les articles ERO AIRE DESIGNATION Volaille, fraîche se. n'i congelée et conge. lée Foie de Volaille Pommes, fraîches Cocktail de Fruit Préparations Ali- Mentaires NES par Ex. concentrés de protéines végétales Pilule à base de souffre Antibiotiques Pneus Machines à coudre manuelles Equipement de ma. Equipement de ma. Chines Prix, pièces déta. Prix, pièces déta. Chines Prix, pièces déta. Satteries pour voi- res ou camiors	 ible avec son déest disposé à réc suivants : TARIF COURA 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 2.50 Gdes/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 0.05 Gde/Kg 30% KN. 0.68/13.8%. 21.1% KN 1.90/10.55% KN 0.75/10.10.55% XN 0.75/10.10.55% 21.5% 21.1% 21.1% 	veloppement écono- luire et à fixer les NT OFFRE 2.40 Gdes/Kg 1.25 Gde/Kg 0.01 Gde/Kg ou 10% quel. que soit la grandeur 0.25 Gde/Kg Libre KN. 0.68/13% KN. 0.68/13% 20% KN 1.80/10% KN 0.70/10% KN 0.70/10% 21% 21.5% 20%	

Ex.				
35.04.01	Ex. protéines végéta les isolées	0.50 Gde/Kg ou 35%	0.0% veau faire	creer nou. numéro tari-
84.51.01	Machines à écrire	21.1%		21.5%
84.53	Machines pour les statistiques et la comptabilité	20%	-	15%
85.55	Pièces et accessoi- •res pour machin _e à écrire, etc.	22.13%		21.5%
• 84.61.06	Robinet, bouchons. valves pour chau- dière	2.5 Gdes/Kg + 10%	2.5	G/K + 10%
85.11.01	Fourneaux indus. triels et pour la- boratoires	35%	• .	25%
85.18	potentiomètres élec. triques	20%	,	15%
85.19.01	Appareils pour cir- cuits électriques	10.56%		1056%
87.03	autos camions	12%		12%
87.06.	99 Pièces et accessoi- res pour les articles mentionnés au point 87.03	17%		12%
90.01.01 * En :	Lentilles, prismes ainsi que d'autres éléments optiques attendant la ratification	15% du Gouverneme	ent Hai	12%
	aiti garantira intégraler			

4.— Haiti garantira intégralement l'application des concessions sti. pulées dans ce Mémorandum le 1er Janvier 1985.

5.— Les Etats-Unis appliqueront leurs Concessions conformément à l'Annexe XX qui a été soumis au G A T T. Pour le Gouvernement Haitien

Pour le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

Traduction : Alix POMPEE CONSEILLER CHARGE DES QUES. TIONS ECONONMIQUES INTERNA TIONALES

MEMORAPANDUM AU SECRETAIRE D'ETAT DES AFFAIRES ETRANGERES

OBJET : Poursuite des Négociations Commerciales engagées à Genève sous l'égide du GATT. Accord bilatéral intervenu le 5 Septembre 1979 entre Haiti et les U.S.A.

1.-- BREVE HISTORIQUE DE LA QUESTION

Les Négociations Commerciales multilatérales, plus connues sous la dénomination «TOKIO ROUND» avaient débuté sous les auspices du GATT depuis Septembre 1973, du moins dans l'élaboration et la mise en place des plans détaillés de négociations commerciales et des groupes chargés des différents volets de négociations.

2.— La conjoncture économique mondiale des dernières année plutôt instable, ayant provoqué des freins au déroulement des travaux, particulièrement en ce qui concerne les U.S.A. le Japon et la CEE, ce n'est qu'à partir de 1978 que des efforts furent déployés pour intégrer les pays en voie de développement aux processus de consultations.

3.— Partie contractante, Haiti fut représentée à ces Négociations par le Docteur Hervé BOYER, alors Ambassadeur d'Haiti près du GATT.

4.— Les négociations, engagées avec notre principal partenaire commercial les U.S.A., ont été menées sur la base de propositions étudiées par une Commission comprenant les représentants des Départements du Commerce et de l'Industrie, des Finances et des Affaires Economiques, des Affaires Etrangères et de l'Administration Générale des Douanes puis transmises, au fur et à mesure, au Représentant Haitien, via la Chancellerie.

Les propositions embrassaient certains problèmes tels la non réciprocité, les sauvegardes. etc. 5.— Il devait en sortir, peu avant Janvier 1979, un protocole d'amendement signé entre les parties contractantes : Haiti et les U.S.A.

6.— On en était là quand, un mois plus tard, les U.S.A., par l'intermédiaire de l'Ambassade Américaine, ont indiqué que nos offres, exprimées en valeur, étaient considérées comme notablement insuffisantes à de nombreux égards, arguant que les produits qui présenten de l'intérêt pour eux en étaient exclus.

7.— Les nouvelles propositions des U.S.A. ayant été examinées, à nouveau, par la Commission, la réponse aux U.S.A. recommande que soient pris en considération les problèmes spécifiques du pays, plus particulièrement les diverses décisions prises dans le cadre de la CNUCED.

8— Mais de nouvelles «offensives» ayant été menées par l'Ambassade Américaine, il a donc été décidé de confirmer à Washington même tout ce qui a été objecté en réponse aux nouvelles propositions américaines.

9.— La rencontre eut donc lieu à Washington DC, à «l'OFFICE OF THE SPECIAL TRADE REPRESENTATIVE» le Mercredi 5 Septembre en cours à 10 Heures A.M. Le représentant Haitien reprit les thèmes de toutes les correspondances qui ont eu pour objet les précédentes négociations, tout en indiquant, en sus, que les négociations doivent être envisagées dans la perspective plus large, du nouvel ordre économique international auquel ont souscrit les U.S.A. en faveur des pays en voie de développement.

On en était à ces spéculations autour du contenu de ces revolutions de la CNUCED quand le représentant des USA. reçut un appel téléphonique au Département d'Etat s'informant de la marche des travaux. Le représentant haitien devait apprendre que, d'ordre supémeur, le négociateur américain est autorisé à assouplir la position des USA vis-à-vis d'Haiti. Dans le but, toutefois, de contenter le Congrès, enchaina-t-il, quelques concessions seront faites par Haiti en deça de ce qui a été demandé dans la liste additionnelle.

16.— Il était 8 heures P. m. guand, au terme des travaux, un officiel du Gouvernement américain fut dépêché pour signer avec le représentant haitien le protocole ci-joint dont l'effet, quant aux concessions haitiennes, prendra cours en 1985.

Pierre POMPEE Ambassadeur

Memorandum of Understanding between the Government of Haiti and the Government of the United States of America concerning the Multilateral Trade Negotiations September 5, 1979

1.— This Memorandum sets forth the mutual trade concessions be Haiti and the United States. Implementation of this Understanding is dependent on te cotingencies set forth in the following paragraphs.

.— The United States will reduce and bind the new tariff rates •n items for which Haiti is the principal supplier as follows :

	Tariff	Description	Current	Duty	· .	Offer	
	06.25 1/	goat meat		3.8%		0	
,	•	meat and edible offal, NES		$1\frac{1}{2}\%$	۰ si	x tenths	
	152.14	orange peel, crude dried		cents	o	f a cent	
		or in brine		3.2%		0.0%	
	206.45	mahogany forks and spoons		7.0%		4.5%	
	364 .22	other tapestries over \$2 lb. N	ÆS	8.6%		3.5%	
	373.25	mens and boys neckties		17.9%		8.0%	
	380.0 408	men and boys orn. dressing					
		gowns, bathrobes, etc.		42.5%		17.0%	
	382. 0070	womens, girls, and infants	. ,				
		robes, cotton, etc.					
	382.0470	womens, girls and infants orn	•				
		dressing gowns	. 4	12.5%		17.0%	
	382,7821	womens, girls and infants kni	t				
•		dressing gows	3	35.9%		17.0%	
	3 82. 7825	womens, girls and infants paja	mas g	8.8%	. .	17.0% [.]	
	382.8120	womens, girls and infants play			· ·		
		suits	2	4.3%		17.0%	
	388. 30	wool articles of pile or tufted		$\sim 1^{+1}$	· .	.	•
		Formerly included as part of					

Tariff	Description	Current Duty	Offer
--------	-------------	--------------	-------

5.40	gloves, leather	\$ 5 per d pairs	loz		\$ 2.45	
734.56	baseball equip-	pairs			dozen	pair
•	ment and parts,	,		ı		3
	NES	7.5%				3.0%
748.12	insignia of metallic					5.070
	thread `	6.0%				2.4%
791.60	belts and buckles		•			
,	lea ^t her ′	8.5%				5 3%

3. In accordance with the provisions of paragraph five of the Tokyo Declaration, Haiti is prepared to make a contribution to the Multifateral Trade Negotiations consistent with its economic development. In particular, Haiti is prepared to reduce and bind the tariff rates the following items :

* Pend	ing Government of Ha	15% iti ratification	12%
•	ments	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
90.01.10	Lenses, prism and other optical ele-	17%	12%
	ries for items under 87.03		
87.06.9	9 Parts & accesso-	12%	12%
		10.56	10.56%
	for circuits		
85.19.01	Electrical apparatus	20%	15%
85.18		35%	25%
	ratory furnaces etc.		negelind Bille in Stational Station Concerning and the state of the state of the state of the state of the state
85.11.01	Industrial and labo.	10%	TO \0
		$g_{ram} + 10\%$	2.5 G/K + 10%
	for boilers etc.	2.5 Gourd/Kilo.	2.5 G/K +
84.61.01	Taps, corks, valves,	22.13%	21.5%
04.01.01	etc.	99 19 <i>0</i> 7.	
	ries for typewriters,		
84.55	Parts and accesso.	20%	• 15%
	counting machines	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
84.53	Statistical and ac-	22.1%	2 1.5%
84.51.01	Typewriters	gram/35% ne	ew tariff number
1		0.50 Gourd/Kilo.0.	0% * create à
35.04.01	Ex. Vegetable pro-		·
Ex.		10.55%	10%
55.00.02	hold ventilators		0
85.06.02	Electric and house-	21.1%	. 20%
00.04.01	and trucks	,,	GL.070
85.04.01	Batteries for cars	22.1%	21.5%
84.52.01 84.52.11	Cash registers	21.5%	21%
Tariff 84.5 2.01	Description Adding machines	Current Tariff	Offer
84.41.91 Toriff	Prices, loose parts	KN 0.15/10.55%	KN 0.70/10%
84.41.09	Engine equipment	KN 0.75/16,5596	LAT A TO HOOM
	hand operated		KN 1.80/10%
84.41.01	Sewing machines,	KN 1.90/10.55%	20%
40.11.11	Pneumatic tires	21.1%	KN 0.68/13%
29.44	Antibiotics	KN 0.68/13.8%	KN 0.68/13%
29.36	Sulpha drugs	30% KN 0.68/13.8%	Free
	protein concentrates		
21.07.99	^F ood preparations, NES, ex. vegetable		
Ex		· - ·	
~		Kilogramm	
20.06.11	Fruit cocktail	· 35 Gourd/	.25 G/K
		is greater	is greater
		or 20% whichever	whichever
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Kilogram	or 10%
08.06.01	Apples, fresh	05 Gourd	Kilogram .01 G/K
04.00	routing nver	2.50 Gourd/ Kilogram	1.25 G/K
02.03	led frozen Poultry liver	Kilogram	Kilogram
02.02	Poultry, fresh, chil-		2.40 Gourd/
Tariff nu		ion Current Tariff	Offer '
Tariff nı	umber Descript	ion Current Tariff	Offer '

515

4.— Haiti will fully implement the concessions in this memorandum on January 1, 1985.

5. The United States will implement its concessions in accordance with Schedule XX which has been submitted to GATT. For the Government of Haiti

Pierre Pompée	M. Jon Rosenbaum
	Unitded States of America

For the Government of the

STATUTS DE LA SOCIETE ANONYME «EDWINT, S.A.» BUTS DE LA SOCIETE

1. Il est formé à Portau-Prince, entre M. Phi'ippe Labrousse, Mme. François Dresse et les autres personnes qui adhèrent aux présents statuts, une société dénommée : EDWINT, S.A. La société **a** pour objet l'assemblage et la transformation de matière premières *extiles, métalliques, synthétiques ou autres, en vue principalement de leur exportation, et secondairement toute opération industrielle, commerciale ou financière, par gestion directe ou sous toute autre forme de participation.

SIEGE SOCIAL

2. La société aura son siège social et son principal établissement à Port-au-Prince. Ils pourront être transférés le cas échéant en toute autre ville de la République.

DUREE

3. La société a une durée illimitée CAPITAL

4. Le capital social est de U. S. \$ 20.000.00 (vingt mille) divisé en 200 actions de \$ 100 (cent) chacune. Les actions sont nominatives et pourront devenir au porteur à leur entière libération. Elles seront numérotées, marquées du sceau de la société et signées par le Président et le Secrétaire-Trésorier

5. La possession d'actions de la société implique obligatoirement de la part de leurs détenteurs l'adhésion aux statuts.

6. Au cas où un actionnaire désire vendre des actions, celles ci seront offertes en priorité aux autres actionnaires, avant d'être offertes au public.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

7. Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins dont un président-directeur général, un vice-président et un secrétaire trésorier.

7. Les administrateurs devront posséder chacun u_n minimum d'une action. Ils seront nommés par l'Assemblée Générale pour un an et indéfiniment rééligiles.

9. Le président-directeur général est chargé de la responsabilité exécutive, représentant de droit le conseil dans toutes ses attributions. En cas d'empêchement, il peut mandater pour le remplacer le vice-président ou à son défaut, tout autres administrateur.

10. Le conseil d'administration représente la société dans tous lesles actes civils et commerciaux, ainsi qu'en justice, tant en demandant qu'en défendant.

11. En cas d'empêchement, de démission ou de décès d'un adminis. trateur, le conseil pourvoira à son remplacement en atendant la réunion statutaire de l'Assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

12. L'assemblée générale des actionnaires se réunit au commencement de chaque année commerciale à une date fixée par le conseil d'administration, et extraordinairement sur convocation du conseil, ou sur pétition des représentants du quart du capital libéré.

13. L'asemblée générale est régulièrement constituée quand les actionnaires présents ou repré entés équ'valent à la majo ilé simple, des actions. Chaque action donne droit à une voix.

14. Les actions étant indivisibles visè.à-vis de la société, les propriétaires indivis d'une action ne pourront se faire représenter que par une personne, actionnaire ou non.

15. Les décisions de l'assemblée générale seront acquises à la ma. jorité des trois quarts des voix représentées. 16. Les décisions de l'assemblée générale engagent tous les actionnaires, même non représentés ou dissidents.

17. L'assemblée générale sera présidée par le président directeur général assiste d'un buieau choisi par l'assemblée. Le président et les membres du bureau signeront le procès-verbal de la réunion.

18. Dans le cas où l'élection des membres du conseil d'administration n'aura pu se faire à la réunion annuelle des actionnaires ou que cette réunion n'aura pas eu lieu à la date fixée, les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

CONTESTATIONS

19. Les actionnaires d'onnent compétence absolue aux tribunation de Port-au.Prince pour connaître de toutes contestation qui pour, raient naître entre eux du fait de la société. A cet effet, les parties seront tenues d'élire domicile à Port-au-Prince pour les notifications et significations d'actes judiciaires.

Port-au-Prince 16 Octobre 1978

Ainsi signé : Ph. Labrousse, Mme. François Dresse.

Ensuite de laquelle est écrit: Enregistré à Port-au-Prince le trente et un octobre mil neuf cent soixante dix huit, Folio 48, Case 2975, du Registre B No. 15 des actes civils. Perçu Droit Fixe: Prop. onzagourdes 50 cts, Visa Timbre quatre gourdes.

Pour le Directeur Général de l'Enregistrement (signé): A. Adolphe POUR COPIE CONFORME : Joseph Renaud noi.

AVIS DE FORMATION DE LA SOCIETE ANONYME , DENOMMEE: «BROUGER MANUFACTURE, S.A.»

Conformément à l'article 2 du Décret du 28 août 1960 sur les Saciétés Anonymes, il est porté à la connaissance du public qu'il a été déposé le 4 septembre 1979 au Département du Commerce et de Charles, Notaire à Port.au Prince, une copie des statuts de la Société Anonyme en formation dénommée: «BROUGER MANUFACTURE, S.A.», au Capital de trente mille dollars divisé en soixante actions nominatives de cinq cents dollars chacune.

La totalité du Capital sera souscrite par les fondateurs et le quart du minimum du Capital Social prévu par la Loi sera versé.

Cette Société fondée par les époux Wilner Brouard, M. Joseph M. Germain et Mlle. Micheline Germain a pour but: la fabrication d'appareils sanitaires, de revêtements pour murs; de parquets en marbre de culture, de citernes de domes de réverbération, de capteurs solaires pour fournir l'eau chaude, de margelles de piscine, de monuments de piscine, de monuments de piscines, de pierres tom. bales, de bases de lampes et de pôterie destinée au marché local et la production de marbre de culture. Ces énumérations sont énomciatives et non limitatives. La Société pourra s'adonner à toutes ac-République d'Haïti.

Port-au-Prince, le 20 septembre 1979.

tivites commerciales et industrielles dans le cadre des Lois de la Gérard D. Charles, Notaire

ኇ

Les chèques émis aux numéros suivants:

458299 (Art. 0702-23) à l'ordre de Veuve Lucien Angeloci, en dete du 30 juillet 1979 et s'élevant à Gdes. 75.00

175485 (Art. 0702-10) à l'ordre de Mistral Baron, en date des 30 avril 1979 et s'élevant à Gdes. 271.00

196741 (Art. 0702-10) à l'ordre de Anaida Déliscas, en date du 30 mai 1979 et s'élevant à Gdes. 91.00

199528 (Art. 0704.10) à l'ordre de Hervé Calixte, en date du 30 mai 1979 et s'élevant à Gdes. 294.00

252305 (Art. 0702.10) à l'ordre de Raymonde Jn-François, en date du 30 juillet 1979 et s'élevant à Gdes. 340.00

254184 (Art. 1203-10) à l'ordre de Louiagène Jn-Paul, en date du 30 juillet 1979 et s'élevant à Gdes. 984.50, étant égarés, sont dé clarés nuls, duplicata devant en être dressés.

Presses Nationales d'Haiti - Rue Hammerton Killick No. 233 - Boite Postale 214 bis - Port-au-Prince, Haiti, Grandes Antilles

516

10: /HAI

No.....



REPUBLIQUE D'HAITI

SECRETAIRERIE D'ETAT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DRP/218

Wr typer

MONTATEUR AKE LINDEN CONSETTLER DEPARTMENT DE LA FOLITIQUE COLL ERCLALE CENTRE WILLIAM RAFFARD RUE DE LAUSANNE 154 CH-1211 GENEVE 21

Monsieur le Conseiller,

12 J'accuse réception de votre lettre du 10 Décembre 1979, concernant le Mémorandum d'Entente entre la République d'Haiti et les Etats Unis d'Amérique et énonçant les Concessions Commerciales Mutuelles et les Contributions aux Négociations Commerciales Multilatérales, que le Conseiller chargé des questions économiques internationales m'a transmis.

En réponse, j'ai l'avantage de vous informer avoir bien pris note de certains numéros de Positions qui ont été modifiés et dont la liste est insérée dans la lettre que vous avez fait pervenir.

Par ailleurs, je vous envoie ci-joint le Journal Officiel de la République d'Haiti dans lequel vous trouverez le Texte Français de la liste des Concessions Haitiennes.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma considération distinguée 15 3 0 JAN 1980 Action Common TRASE POLICY OT: Gen. Dw. Agri. Div. Special Proj: TRAUE DEVELOD. DT. : X Sp. Asel Tr. Negs Dev. Div. intel, Div. CHAIR. TSB OFFICE OF D-G: Consultant (ADG) Cont. Div. Intra: L

Ingany Prop

Dr. HERVE BOYER SECRETAIRE D'ETAT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES